

30ème Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

Visites de terrain, Conférence annuelle et Assemblée Générale

17 et 18 septembre 2024 à Dunkerque, Bray-Dunes et De Panne



30ème Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

à l'invitation du Département du Nord, de la Communauté
Urbaine de Dunkerque et de l'Agence d'urbanisme Flandre-
Dunkerque

17 et 18 septembre 2024 à Dunkerque, Bray-Dunes et De Panne

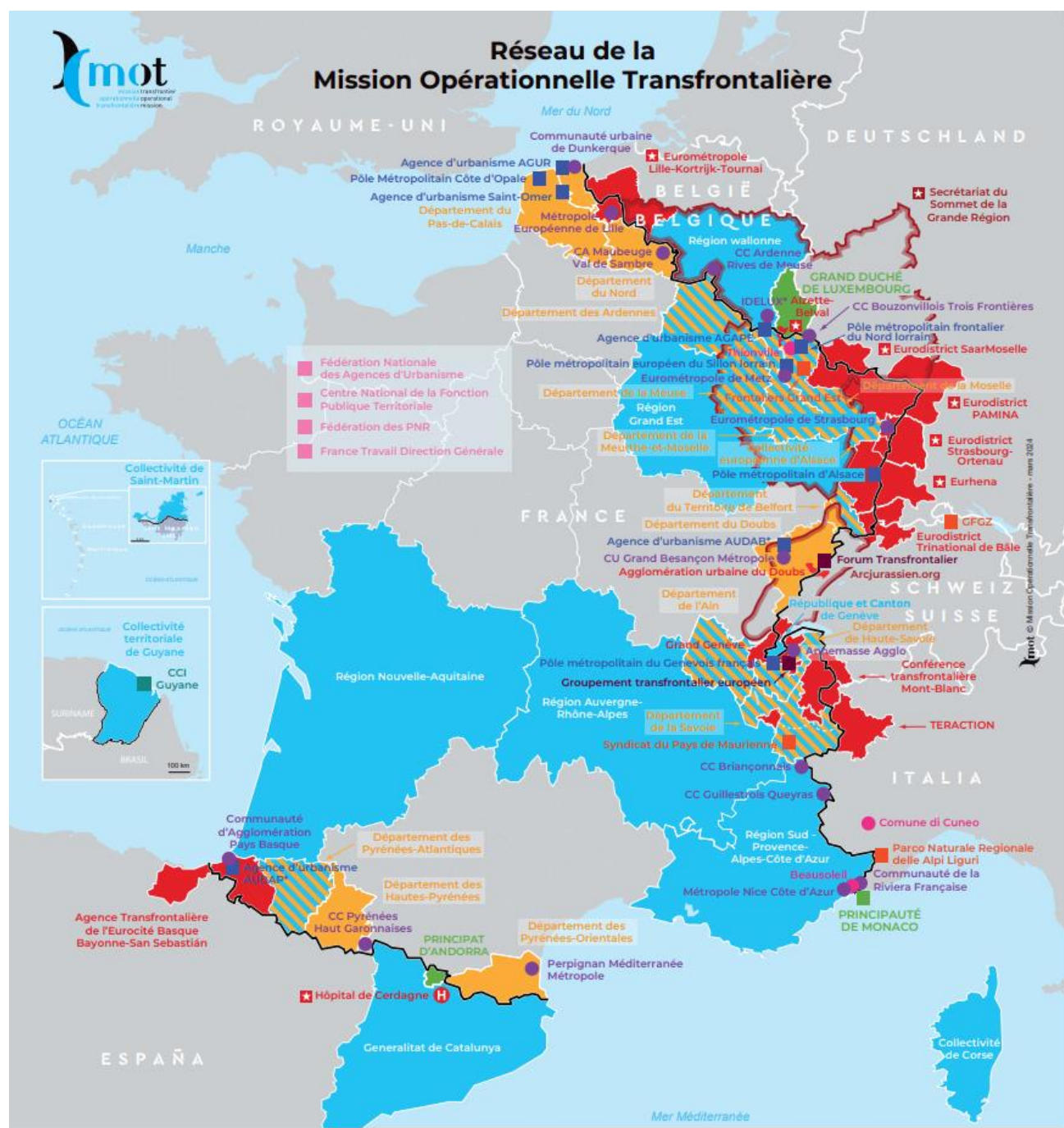


Réseau de la MOT

Catégorie d'adhérents

- Etats
- Régions, cantons ou communautés autonomes
- Départements ou provinces
- Groupements plurinationaux de collectivités territoriales
- ✠ Dont: Groupements européens de coopération territoriale (GECT)
- Groupements de collectivités territoriales
- Communes
- Entreprises et CCI
- Fédérations et agences nationales
- Agences d'urbanisme et pôles métropolitains
- Associations de personnes morales et autres structures
- Associations de personnes physiques et sociétés coopératives d'intérêt collectif
- ♠ Personnes physiques

* = Membre associé





Ouverture

Christine GILLOOTS

Vice-présidente

Communauté Urbaine de Dunkerque





Ouverture

Sylvie LABADENS

Conseillère déléguée aux relations internationales

Département du Nord





Ouverture

Christian DUPESSEY

Maire d'Annemasse, Président du Pôle métropolitain du Genevois français

Vice-Président d'Annemasse Agglo

Président de la Mission Opérationnelle Transfrontalière





Présentation des nouveaux adhérents

Jean PEYRONY

Directeur général de la Mission Opérationnelle Transfrontalière



Présentation des nouveaux adhérents*

- ▶ Département de la Savoie
- ▶ TERACTION

* Depuis la dernière Assemblée générale (27 juin 2023)

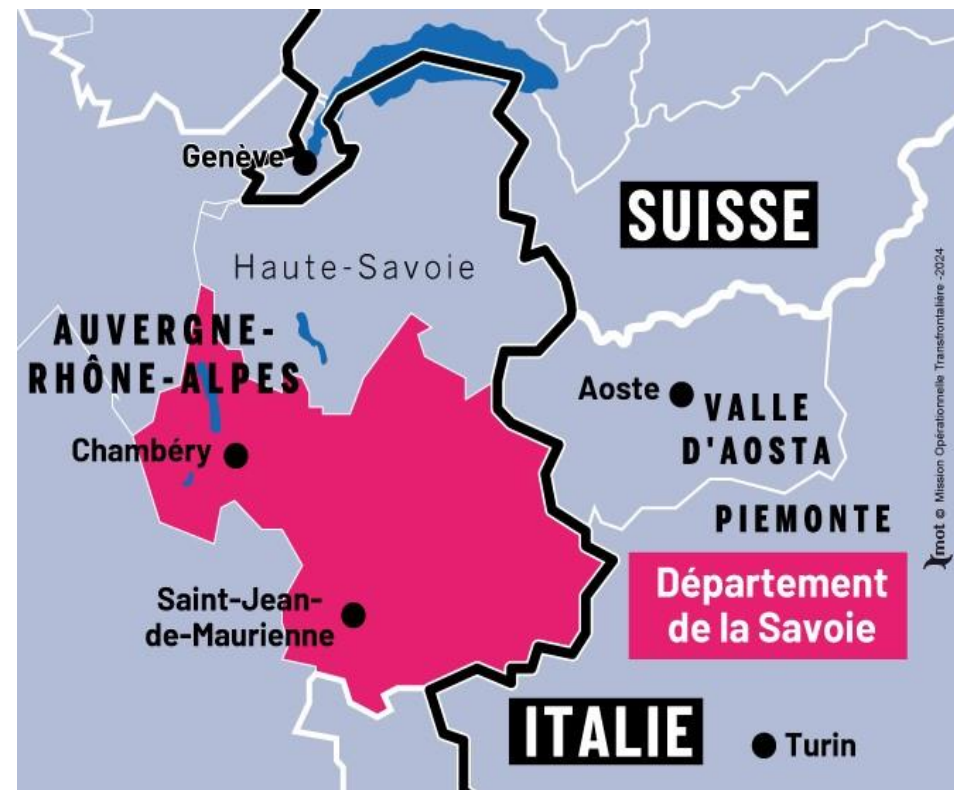




Département de la Savoie

Christiane BRUNET

Vice-Présidente du Département



Un engagement fort et depuis plusieurs générations dans le programme de coopération ALCOTRA

A travers plusieurs rôles :

- ▶ Administration partenaire : siège technique et politique
- ▶ Porteur de projet : implication du Département dans près de 14 projets lors de la précédente programmation, et déjà 6 projets sur la nouvelle programmation.
- ▶ Instructeur des projets impactant le territoire savoyard.
- ▶ Cofinanceur potentiel.
- ▶ Relai et support auprès des acteurs savoyards.

Une ambition politique nouvelle et renforcée en matière de coopération transfrontalière FR-IT

S'appuyant sur :

- ▶ Un contexte institutionnel propice avec le Traité du Quirinal.
- ▶ Une relation partenariale privilégiée avec la Région Vallée d'Aoste, la Ville métropolitaine de Turin et la Région Piémont.
- ▶ La volonté de **se doter d'une stratégie de coopération transfrontalière qui se traduira par la signature d'un accord-cadre transfrontalier** à travers le projet gouvernance **A-MONT (Accord-Cadre Transfrontalier Montagne)**.



La déclinaison du projet A-MONT Accord-Cadre Transfrontalier Montagne

- ▶ Un partenariat institutionnel entre la Région Piémont chef de file, la Région Autonome Vallée d'Aoste, le Département de la Savoie
- ▶ Un diagnostic territorial transfrontalier.
- ▶ L'élaboration d'une stratégie transfrontalière identifiant des priorités d'action et des zones prioritaires d'intervention.
- ▶ La signature d'un accord-cadre transfrontalier au niveau politique.

L'appropriation populaire des enjeux transfrontaliers

- ▶ La fête des Alpes lancée par le Président du Département Hervé GAYMARD et le Vice-président de la RAVA Luciano CAVERI.
- ▶ 1^{ère} édition 2024 le 1^{er} septembre 2024 au col du Petit Saint-Bernard
- ▶ Perspective d'une édition 2025 au col du Mont-Cenis.



Vidéo de présentation du Département de la Savoie par la Vice-Présidente, Madame Christiane BRUNET



Christiane Brunet
Vice-présidente du Département de la Savoie
Déléguée aux relations internationales

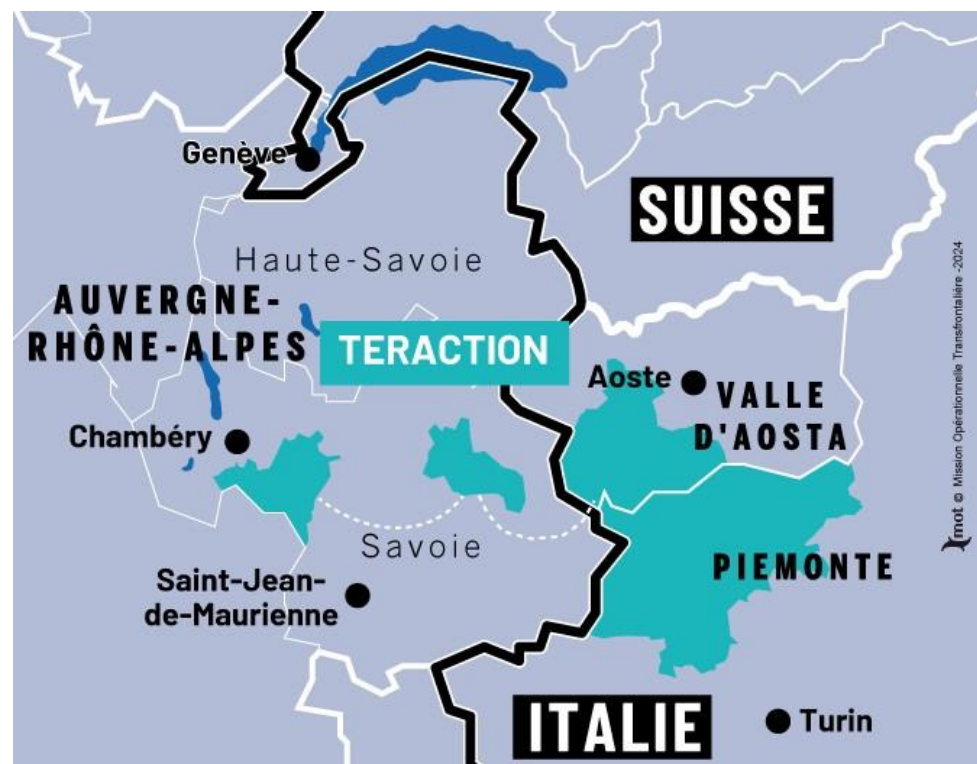




TERACTION

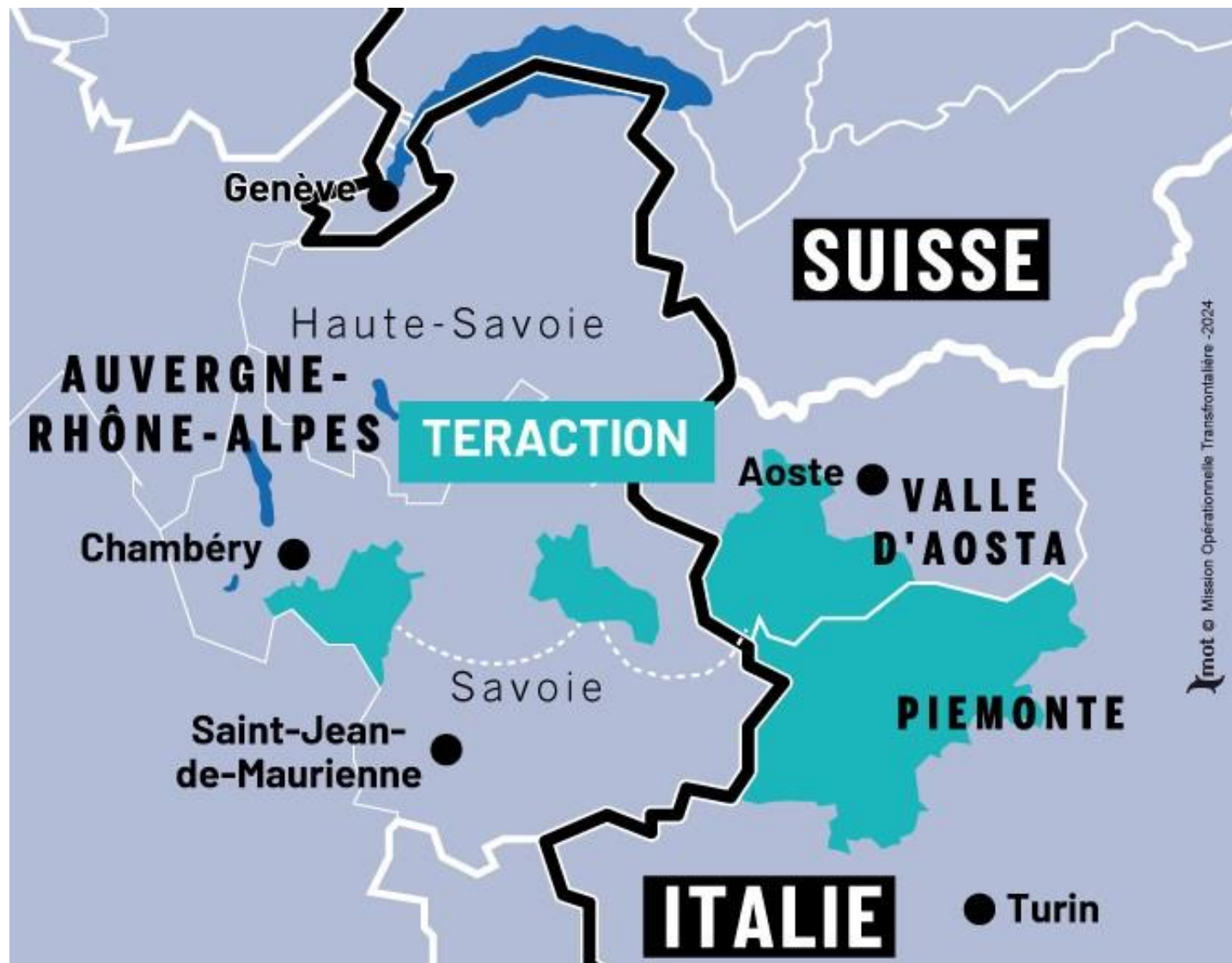
Jean-François DUC

Président de TERACTION



Les cinq territoires associés au sein de TERACTION

- ▶ L'Unité des communes valdôtaines du Grand-Paradis
- ▶ La Communauté de communes Coeur de Savoie
- ▶ Le GAL Valli del Canavese
- ▶ Le GAL Valli di Lanzo, Ceronda e Casternone
- ▶ La Communauté de communes des Versants d'Aime



1 - Validation de l'ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de l'AG du 27 juin 2023
- Rapport d'activité 2023
- Rapport financier
- Débat et vote sur les rapports présentés
- Elections du nouveau Bureau de la MOT
- Programme de travail 2024
- Budget 2024 et barème des cotisations 2024
- Projet associatif et présentation de la Feuille de route Etat/MOT
- Barème des cotisations 2025
- Débat et vote
- Allocution de clôture



2 - Approbation du compte-rendu de l'AG du 7 février 2023

Assemblée générale annuelle Compte-rendu de l'Assemblée générale de la MOT du 27 juin 2023 à Metz

Le mardi 27 juin 2023 s'est tenue la 29ème Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière à Metz, à l'invitation de l'Eurométropole de Metz et du Département de la Moselle. L'association compte 97 membres (voir détail en annexe).

ORDRE DU JOUR

Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire par

- ▶ François GROSIDIER, Maire de Metz, Président de l'Eurométropole de Metz
- ▶ Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle
- ▶ Christian DUPESSEY, Président de la MOT
- ▶ Dominique FAURE, Ministre chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

Présentation des nouveaux adhérents

- ▶ Département de la Meurthe-et-Moselle – André CORZANI, Vice-Président en charge de l'aménagement des territoires
- ▶ Eurodistrict - Region Freiburg / Centre et Sud Alsace – Delphine MANN, Secrétaire générale (excusée)
- ▶ Syndicat du Pays de Maurienne – Jean-Claude RAFFIN, Maire de Modane, Vice-Président aux relations transfrontalières

Rappel des modalités de vote

- 1 - Validation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte-rendu de l'AG du 7 février 2023
- 3 - Rapport d'activité 2022
- 4 - Rapport financier 2022
- 5 - Débat et vote sur les rapports présentés (dont affectation du résultat de l'année 2022)
- 6 - Point sur le programme de travail 2023
- 7 - Feuille de route Etat français/MOT

Clôture de l'Assemblée générale ordinaire

Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire

- 1 - Présentation des nouveaux statuts
- 2 - Débat et vote

Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire

- ▶ Christian DUPESSEY, Président de la MOT

Le compte-rendu est disponible sur l'Espace membres
(Instances de la MOT -> Assemblées générales)

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/evenements/30eme-assemblee-generale-acces-adherent/>



3 - Rapport d'activité 2023



Rapport financier

Michel CHARRAT

Trésorier de la Mission
Opérationnelle Transfrontalière



4 - Rapport financier 2023

**Un résultat positif =
+ 2 928 €**

DEPENSES	COMPTES	RECETTES	COMPTES
Salaires et charges sociales	863 160	Subventions nationales	583 834
Impôts, taxes, formation	55 697	- ANCT	305 000
Sous traitance opérationnelle	-1 254	- Groupe CDC	220 000
Communication et événements	43 017	- Ministères	
Honoraires: traitement comptable, paie, budget et juridique.....	42 323	- Affaires Etrangères	30 000
		- DGCL	23 000
		- Autres Ministères	0
		- Aide exceptionnelle apprentissage	5 834
Loyer, entretien, chauffage, EDF eau	154 666	Autres subventions	15 000
		- Luxembourg	15 000
Frais de bureau : informatique, téléphone...	59 032	Cotisations	374 351
Frais de Déplacement et Missions	46 411	Subventions territoriales	129 500
Dot.Amortissements et Provisions	6 965	Assistance et études (marchés)	145 798
Frais divers	5 016	Projets Européens (dont Interreg)	19 040
		Borders Forum - recettes	0
		Autres Produits	10 440
TOTAL DEPENSES	1 275 034	TOTAL RECETTES	1 277 962



4 - Rapport financier 2024

4.a Résultats de l'exercice 2023 - Affectation du résultat - Année 2023

- ▶ Affectation de l'excédent en report à nouveau
- ▶ Total fonds propres = 279 226 € (< 3 mois de trésorerie)

4.b Rapport du Commissaire aux comptes

- ▶ Extrait du rapport du CAC : « *Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice* »



5 - Débat et vote sur les rapports présentés

Dont affectation du résultat de l'année 2023





Elections du Bureau pour le mandat 2024-2027

Christian DUPESSEY / Jean PEYRONY

Président de la MOT / Directeur général de la MOT



6 - Elections/Renouvellement du Bureau de la MOT pour un nouveau mandat (2024-2027)

Candidat au poste de Président

Annemasse Agglo

Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse, Vice-Président d'Annemasse Agglo, Président du Pôle métropolitain du Genevois français

Candidat.es au Bureau de la MOT

Agence d'urbanisme et de développement Pays de St Omer-Flandre intérieure

François DECOSTER, 1^{er} Vice-Président

Collectivité territoriale de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Département des Pyrénées-Orientales

Nicolas GARCIA, Vice-Président

Département du Doubs

Philippe ALPY, Vice-Président en charge du développement territorial, de l'attractivité, des affaires européennes et transfrontalières

Eurométropole de Metz

Jean-Luc Bohl, 1^{er} Vice-président

Eurométropole de Strasbourg

Pia IMBS, Présidente

Grand Besançon métropole

Nathan SOURISSEAU, Conseiller communautaire délégué à la coopération transfrontalière et à l'arc jurassien

Métropole Européenne de Lille

Sébastien FITAMANT, Conseiller métropolitain

Métropole Nice Côte d'Azur

Laurence NAVALESI, Conseillère Municipale et Métropolitaine, Subdéléguée aux relations transfrontalières

Parlement européen

Sandro GOZI, Député européen

Région Grand Est

Brigitte TORLOTING, Vice-Présidente, Grande Région, transfrontalier, Europe et relations internationales

Région Nouvelle Aquitaine

Mathieu BERGÉ, Conseiller régional

Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Laurence BOETTI-FORESTIER, Conseillère régionale

Ville de Thionville

Pierre CUNY, Maire, Vice-Président du Pôle métropolitain du Nord Lorrain



6 - Candidats aux postes de Président, Secrétaire, Trésorier

Nom des candidats

Candidature au poste de

Christian DUPESSEY (Annemasse Agglo)

Président

Laurence NAVALESI (Métropole Nice Côte d'Azur)

Secrétaire

Sébastien FITAMANT (Métropole Européenne de Lille)

Trésorier



6 - Les thématiques des Vice-Présidents

Candidats au poste de Vice-Présidents

François DECOSTER (Agence d'urbanisme Pays de St Omer-Flandre intérieure)

Marie-Antoinette MAUPERTUIS (Collectivité territoriale de Corse)

Nicolas GARCIA (Département des Pyrénées-Orientales)

Philippe ALPY (Département du Doubs)

Jean-Luc BOHL (Eurométropole de Metz)

Pia IMBS (Eurométropole de Strasbourg)

Nathan SOURISSEAU (Grand Besançon Métropole)

Sandro GOZI (Parlement européen)

Brigitte TORLOTING (Région Grand Est)

Mathieu BERGÉ (Région Nouvelle Aquitaine)

Laurence BOETTI-FORESTIER (Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Pierre CUNY (Ville de Thionville)

Thème(s) suivi(s)

Culture, langue

Coopération maritime et spécifique

Citoyenneté, éducation

Ruralités et montagne

Coopérations métropolitaines

Transition écologique

Transition économique et emploi

Europe

Gouvernance

Mobilité

Santé, social

Aménagement et foncier



7 - Point sur le programme de travail 2024 - focus sur quelques projets

[SOCLE]
- AXE 1 -
Donner un cadre et une stratégie d'ensemble à la coopération transfrontalière

Contribuer à la prise en compte du transfrontalier dans les politiques nationales et européennes

- Veille juridique; révision du Code Schengen
- Accompagnement du projet de règlement FCBS - Facilitating CB solutions

Être le porte-voix des territoires transfrontaliers aux niveaux national et européen

- Conférence TEIN, 25-27/09, Maastricht, échange sur Interreg post-2027
- CoR, lancement de la Plateforme transfrontalière européenne (pour toutes les structures transfrontalières et acteurs de la coopération), Budapest, 13-14/11.
- Conférence internationale OCDE/DG REGIO, 25/11 à Paris, présentation du projet pilote sur la gouvernance transfrontalière
- Borders Forum 2-3/12, Paris
- Gorizia, 27-28/03/25, Interreg annual event et conférence DG REGIO sur la CTE post 2027

Accompagner les coopérations bilatérales et spécifiques

- FR-DE / GT Analyse d'impact transfrontalier, 11/09; présentation au CCT, 21/10
- FR-IT: accompagnement du CCF (Traité du Quirinal) via projets Interreg Alcotraité et Observalp
- European Week of Regions and Cities, atelier CoR Interact MOT Coopération maritime, 9/10 à 9.30, Bruxelles
- Anthedon - A vision of hope (Gaza); participation de la MOT sur la gouvernance et les bonnes pratiques; rapport au Forum Urbain Mondial, Le Caire, début 11



borders forum

Rejoignez-nous pour la 3e édition du Borders Forum !!

#bordersforum

Et si on OSAIT un « cross-border deal » ?

2 & 3 décembre 2024

À la Cité Internationale Universitaire de Paris



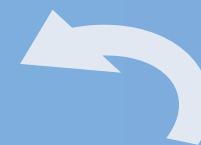
3
TABLES
RONDES



30
INTERVENANTS



10
ATELIERS
TECHNIQUES



Proposés et pilotés par
les membres et les
partenaires de la MOT !

LE PROGRAMME ET LES INSCRIPTIONS SONT EN LIGNE !

[HTTPS://BORDERSFORUM.EU](https://bordersforum.eu)

Inscri▼ez-▼ous !

Le 2 & 3 décembre 2024
A Paris



Inscriptions sur le site du Forum !
[HTTPS://BORDERFORUM.EU](https://borderforum.eu)

borders forum

by



7 - Point sur le programme de travail 2024 - focus sur quelques projets

[SOCLE]
- AXE 2 -
Faciliter les projets et les relations entre les acteurs transfrontaliers

Favoriser la mise en réseau et le débat transfrontalier

- Rencontres bilatérales avec les adhérents
- Groupe de travail Observation transfrontalière
- Participation de la MOT à la rencontre de la FNAU à Saint Omer en octobre, atelier sur les espaces publics transfrontaliers



7 - Point sur le programme de travail 2024 - focus sur quelques projets

[SUR MESURE]
- AXE 3 -
Fabriquer et concrétiser les
projets transfrontaliers

Accompagner les stratégies et la structuration des outils de gouvernance transfrontalière

- Projet Interreg ALCOTRA « A-MONT » - stratégie transfrontalière de la montagne
- Projet Interreg Grande Région « PRISMA » - projet d'agglomération à l'échelle de l'Eurodistrict SaarMoselle
- Grant "Spatial planning & Crises management pilots" / "CB-CRII" MOT ARFE

Résoudre les obstacles à la coopération transfrontalière

- Expérimentation « Bassins de vie transfrontaliers »
- Bassins transfrontaliers du vivant
- Analyse transfrontalière des sols : 2 sites pilotes (CUD et Nord lorrain)



L'appel à projets pilotes « Resilient Borders » : une nouvelle opportunité pour les acteurs de la coopération transfrontalière (1/2)

► Deux volets :

- « **Crisis management** »

- « **Spatial planning** »

► Géré par la MOT et l'ARFE,
pour le compte de la DG REGIO

► 10 sites pilotes seront sélectionnés pour chacun
des deux volets (*gestion de crises
transfrontalières* et *aménagement du territoire*)

► Un budget de 40 000€ de subventions par site
pilote



RESILIENT
BORDERS
CROSS-BORDER
SPATIAL PLANNING &
CRISIS MANAGEMENT PILOTS



Resilient Borders (2/2)

Calendrier :

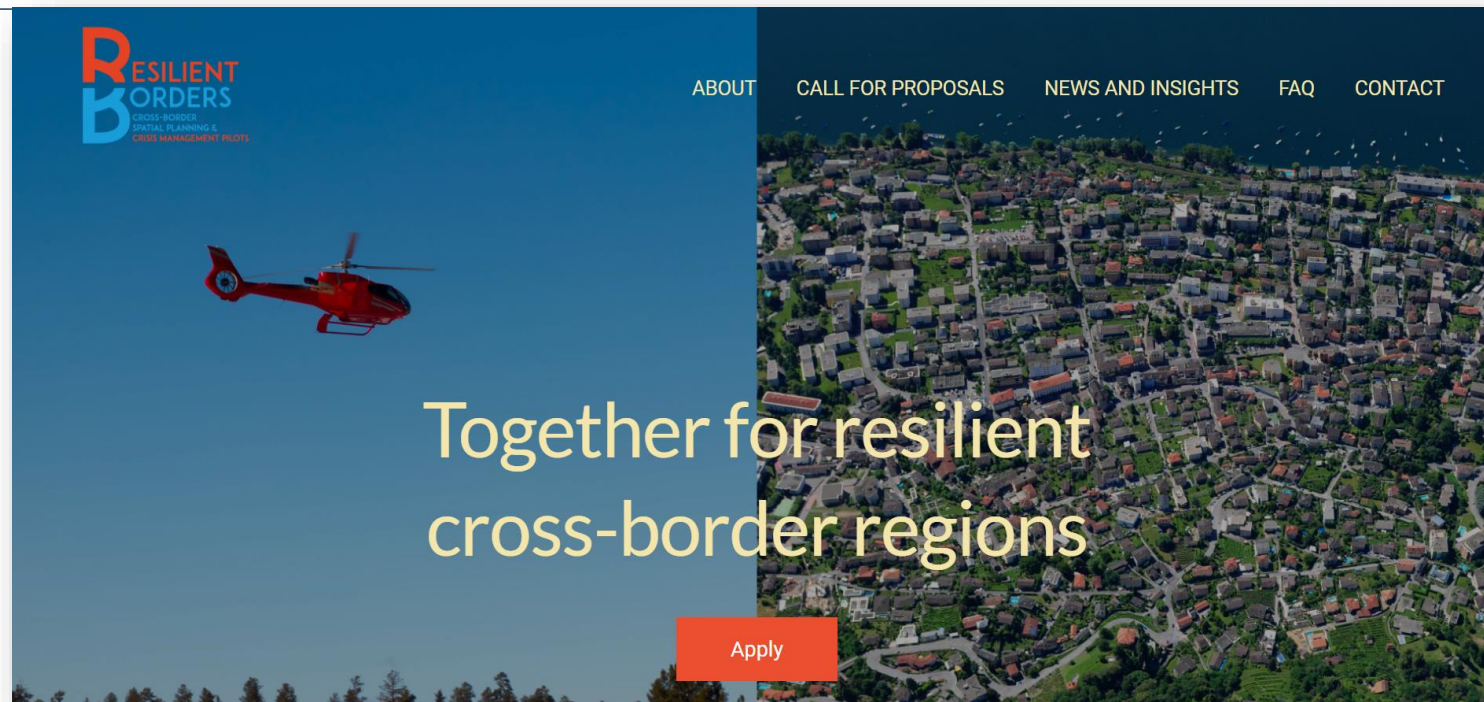
- ▶ Début octobre 2024 : lancement de l'appel à projets
- ▶ 30 novembre : date limite pour soumettre vos candidatures
- ▶ Déc. 2024 : annonce officielle des projets sélectionnés par le jury d'experts
- ▶ Fév. à Sept. 2025 : période de mise en œuvre des projets:

Exemples d'actions pouvant être soutenues – Volet « Gestion de crises » :

- ▶ les crises météorologiques et hydrologiques ; catastrophes naturelles ou les incendies ; les crises technologiques ; les crises sociétales telles que les migrations, le terrorisme, les problèmes de sécurité...

Exemples d'actions pouvant être soutenues – Volet « Aménagement du territoire » :

- ▶ développement des services publics transfrontaliers ; renforcement de la gouvernance transfrontalière ; mise en place de réseaux transfrontaliers ...



- ▶ **Eligibilité** : nécessité d'associer au moins un partenaire de l'autre côté de la frontière (sauf pour les GECT et les structures transfrontalières)
- ▶ Des candidatures acceptées dans les 24 langues officielles de l'UE



Budget 2024 et barème des cotisations 2024

Sébastien FITAMANT

Trésorier de la Mission
Opérationnelle Transfrontalière



8 - Budget 2024 et barème des cotisations 2024

Le budget 2024

DEPENSES	2023	2024	RECETTES	2023	2024
	COMPTES	PREVISIONNEL		COMPTES	PREVISIONNEL
Salaires et charges sociales	863 160	903 477	Subventions nationales	583 834	658 000
Impôts, taxes, formation	55 697	47 500	- ANCT	305 000	305 000
Sous traitance opérationnelle	-1 254	5 000	- Groupe CDC	220 000	200 000
Communication et événements	43 017	121 029	- Ministères		
Honoraires: traitement comptable, paie, budget et juridique.....	42 323	42 323	- Affaires Etrangères	30 000	130 000
			- DGCL	23 000	23 000
			- Autres Ministères	0	0
			- Aide exceptionnelle apprentissage	5 834	0
Loyer, entretien, chauffage, EDF eau	154 666	163 257	Autres subventions	15 000	15 000
			- Luxembourg	15 000	15 000
Frais de bureau : informatique, téléphone...	59 032	51 622	Cotisations	374 351	390 000
Frais de Déplacement et Missions	46 411	30 000	Subventions territoriales	129 500	90 000
Dot.Amortissements et Provisions	6 965	6 965	Assistance et études (marchés)	145 798	120 000
Frais divers	5 016	5 016	Projets Européens (dont Interreg)	19 040	100 000
			Borders Forum - recettes	0	0
TOTAL DEPENSES	1 275 034	1 376 189	Autres Produits	10 440	5 000
			TOTAL RECETTES	1 277 962	1 378 000
			Résultat	2 928	1 811



8 - Budget 2024 et barème des cotisations 2024

Le barème des cotisations 2024

Aucune évolution des montants depuis 7 ans

MEMBRE FRONTIERE FRANCAISE

Structure transfrontalière

Au moins un des membres de la structure est adhérent à la MOT (hors Etat français)

- ▶ Un seul membre de la structure est adhérent à la MOT 3300€
- ▶ Un membre de chaque côté de la frontière est adhérent à la MOT Gratuit (sur demande)

Aucun membre de la structure n'est adhérent à la MOT

- ▶ Population supérieure ou égale à 1 million d'habitants 6500€
- ▶ Population inférieure à 1 million d'habitants 3300€

Commune, Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou équivalent

- ▶ Population supérieure à 100 000 habitants 6500€
- ▶ Population entre 15 000 et 100 000 habitants 3300€
- ▶ Population inférieure à 15 000 habitants 1500€

Département ou équivalent

- Département français ou équivalent (terrestre ou maritime) 6500€
- Département ou équivalent voisin de la France
 - ▶ Aux frontières terrestres 6500€
 - ▶ Aux frontières maritimes 3300€

MEMBRE ADHERENT*

Région ou équivalent

Région française dont la population des départements frontaliers (terrestre ou maritime) est :

- ▶ Supérieure à 4 millions d'habitants 13000€
- ▶ Entre 1 et 4 millions d'habitants 7500€
- ▶ Inférieure à 1 millions d'habitants 6500€

Région ou équivalent (suite)

Région ou équivalent voisine de la France

- ▶ Aux frontières terrestres 6500€
- ▶ Aux frontières maritimes 3300€

Etat voisin de la France, Agence nationale 7500€**

Fédérations et autres réseaux 3300€

Agences d'urbanismes 3000€

Associations et autres structures

- ▶ Associations de personnes morales, chambres consulaires, et autres structures..... 3300€
- ▶ Associations de personnes physiques et Sociétés coopératives d'intérêt collectif..... 750€

Parlementaires européens ou nationaux gratuit

ORGANISATION EUROPEENNE / INTERNATIONALE

- ▶ Organisation européenne / internationale..... 3300€

MEMBRE HORS FRONTIERE FRANCAISE

- ▶ Etats hors frontières françaises 3300€
- ▶ Autres membres hors frontières françaises 300€

** Les Etats voisins de la France ont la possibilité de verser une subvention d'un montant supérieur à la cotisation, auquel cas ils sont exemptés du paiement d'une cotisation.



Projet associatif de la MOT

Horizon 2030

9 - Projet associatif et présentation de la Feuille de route Etat/MOT





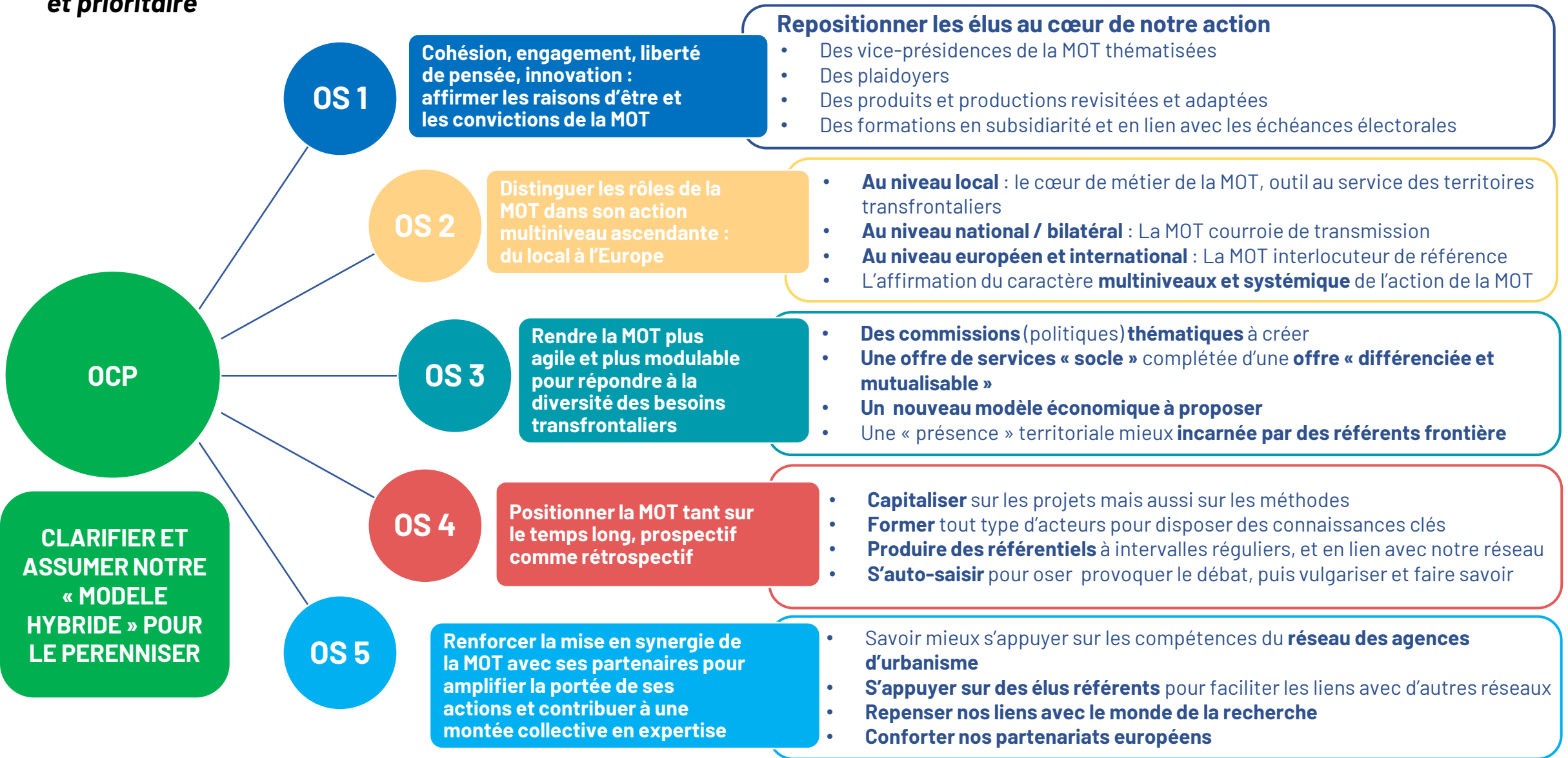
Le projet associatif – horizon 2030

En synthèse

1 Objectif central et prioritaire

5 Objectifs stratégiques

Déclinaisons opérationnelles





Un projet associatif pour la MOT

Pourquoi ? Quoi ? Comment ?

Un contexte présidant à l'engagement d'un tel projet

Un contexte exogène

Depuis plusieurs années, les territoires frontaliers sont confrontés à un contexte national, européen et international particulièrement mouvant et incertain qui les impactent directement ou indirectement et qui nécessitent que la MOT, outil à leur service, sache également s'y adapter. Plusieurs éléments particulièrement sensibles ou stratégiques peuvent être évoqués :

- La « sortie » d'une crise Covid qui a bouleversé la donne au niveau mondial, et qui s'est particulièrement cristallisée dans les territoires transfrontaliers, confrontés parfois à des fermetures brutales de frontières, et devant aujourd'hui appréhender de nouveaux phénomènes, à l'instar du télétravail frontalier
- Les effets désormais visibles du changement climatique et la tension accrue sur les ressources (eau, sols, ...) qui constituent de plus en plus de sujets prégnants dans les territoires transfrontaliers
- Les tensions aux frontières au niveau mondial (Moyen-Orient, Amérique du Nord) mais aussi européen (Ukraine, Brexit...) qui induisent un durcissement dans les zones frontalières
- Des évolutions technologiques (croissance exponentielle de l'Intelligence Artificielle) qui interrogent sur leurs effets à court et long termes
- Un enjeu de maîtrise des dépenses publiques exacerbé par la hausse brutale des prix (notamment de l'énergie) au niveau européen mais aussi national (efforts demandés à l'Etat et aux collectivités)
- L'émergence de nouveaux dispositifs bilatéraux (Aix-la-Chapelle, Quirinal, Barcelone...) aux frontières de la France, et l'annonce d'un futur comité interministériel aux coopérations transfrontalières

Un contexte endogène

Mais outre ces éléments exogènes, c'est aussi un contexte endogène, propre à ce qu'elle est, à ce qu'elle était et à ce qu'il est attendu qu'elle soit que la MOT doit savoir prendre en compte dans son quotidien et ses évolutions à venir :

- La fin de son programme triennal 2021-2023 exceptionnellement prolongé en 2024 mais qui devra se renouveler à partir de 2025
- Au cours des dernières années, un très fort élargissement du réseau des adhérents de la MOT, notamment : dans des territoires peu denses, l'adhésion de nombreux départements, un élargissement par-delà la frontière française, notamment côté Italie (mais pas en Allemagne),
- Des évolutions substantielles déjà engagées (projets modulables et subventions locales, constitution d'un Comité technique, création du Borders Forum...) mais qui nécessitent également d'en tirer un premier bilan
- Une évolution récente de nos membres fondateurs nationaux : la création de l'ANCT qui change la donne par rapport au CGET ou à la DATAR ; la création de la Banque des Territoires comme direction à part entière de la Caisse des dépôts
- Un double rôle « européen » de la MOT (influence + co-production) attendu par ses partenaires mais parfois complexe à assumer



Un contexte induisant des questionnements portant sur :

- Quel est le sens fondamental de notre action ? Est-il compris également par tous ? Doit-il évoluer ?
- Sur quelles valeurs cette action est-elle assise ? Des valeurs pro-européennes mais aussi de « dépassement des frontières » ?
- Peut-on se targuer d'une « ligne de conduite » qui justifie voire transcende notre action ?

Nos valeurs,
Notre raison
d'être

- A l'échelle européenne, quel rôle doit-on jouer ? Faut-il aller plus loin dans la coopération inter-associative avec l'ARFE et le CESCO ? Dans l'appui aux instances EU ?
- À l'échelle nationale, quelles relations avec nos partenaires nationaux et avec « l'Etat » ? (sachant que ni l'ANCT ni la BdT ne représentent l'Etat)
- À l'échelle locale, comment répondre aux attentes plus nombreuses d'un partenariat sans cesse en cours d'élargissement, et ce avec une équipe à taille constante ?

Notre
partenariat,
nos réseaux,
notre action
multiniveaux

- Comment nos statuts doivent-ils évoluer ? Quel équilibre entre partenaires nationaux, locaux, voire européens ?
- Peut-on préserver notre modèle (Programme mutualisé, intérêt collectif, association associant partenaires nationaux et locaux) à moyen terme ? Ou faut-il nous tourner vers d'autres modèles (In House – Cerema, asso d'élus uniquement, participation d'acteurs privés type FVD) ?

Notre modèle
associatif,
nos moyens,
nos équilibres
financiers

- La MOT doit-elle cibler des champs d'investigation prioritaires, aller vers de sujets émergents, des signaux faibles, de nouvelles échelles ?
- La MOT doit-elle devenir également un organisme de formation à la coopération transfrontalière ?
- Faut-il se doter de nouvelles compétences ? Comment faire à l'heure de la contraction des fonds publics ?

Notre
organisation
interne,
nos métiers



Projet associatif – horizon 2030

Comment ?

► Le processus en synthèse

► Une démarche menée sur 18 mois

- Entre janvier 2023 et juin 2024

► L'organisation projet :

- 3 Bureaux
- 1 Comité technique
- Plusieurs sessions d'information et de travail avec le personnel
- 1 atelier d'intelligence collective réunissant le Cotech et le personnel de la MOT (un total de 23 participants)
- Près de 50 répondants à l'enquête au réseau
- Près de 20 entretiens individuels menés auprès d'adhérents et non adhérents
 - 12 auprès des membres du Bureau
 - 6 auprès de partenaires extérieurs

► **Septembre 2024** : début de la mise en œuvre du projet





Un objectif central et prioritaire

**CLARIFIER ET ASSUMER NOTRE
« MODELE HYBRIDE » POUR LE
PERENNISER**



Objectif central et prioritaire : CLARIFIER ET ASSUMER NOTRE « MODELE HYBRIDE » POUR LE PERENNISER

Pourquoi cette proposition ?

La Mission Opérationnelle Transfrontalière est née en 1997. Depuis sa création, elle n'a eu de cesse d'intensifier son action et d'étendre son réseau. A ce titre, elle constitue un outil particulièrement **stable et de confiance** pour les structures qui y adhèrent. En atteste notamment le bilan très satisfaisant de l'action de la MOT mis en exergue par l'enquête au réseau.

Pour autant, si son action s'est déployée au cours de toutes ces années et son réseau développé, **sa force de frappe n'a pas véritablement évolué**, et se base sur une équipe technique certes stable, mais surtout non croissante depuis près de 10 ans, alors que d'autres avancent et se développent (ex : CESCO). Par ailleurs, **ses financements** nationaux, qui représentent une large part de son modèle économique, sont chaque année questionnés, et sont à ce titre **non sécurisés**, la feuille de route **nationale restant muette sur cet aspect** Etat-MOT ne traitant pas du volet financier.

Aussi, ce projet associatif porte comme objectif central de « clarifier et assumer notre modèle hybride » pour le pérenniser.

Pour tous, la MOT est un outil qui repose sur un **modèle hybride** unique en son genre, qu'aucun ne souhaite remettre en question. Or, cette **singularité** peut être une faiblesse si la MOT apparaît comme un « Ovni » territorial, mais elle peut et doit surtout être **une force** si nous savons l'assumer, puis la clarifier.

L'assumer tout d'abord. La MOT, c'est LE tiers de confiance pour tous les acteurs du transfrontalier, et à ce titre, elle ne peut pas être seulement une association d'élus, comme tant d'autres associations nationales (voire européennes). Elle doit être et rester le tiers de confiance des collectivités locales et territoriales et des groupements transfrontaliers, mais elle doit aussi rester le tiers de confiance de l'Etat français, dont la place peut être discutée (voire des autres Etats), ainsi que le tiers de confiance des instances européennes dans leurs actions transfrontalières, dont la place pourrait aussi évoluer. Elle doit préserver cette singularité qui correspond aux principes de son action transfrontalière multi-niveaux.

La clarifier ensuite. Car ce modèle multiniveaux a évolué dans le temps sans que nous en prenions suffisamment la mesure. L'Etat, prépondérant dès l'origine, a évolué depuis 25 ans, de même que son action transfrontalière et ce qu'il peut attendre d'un outil comme la MOT. Les acteurs locaux sont aujourd'hui largement majoritaires dans les instances de la MOT, mais la gardent toutefois dans une situation d'entre-deux, ni inutile, ni outil privilégié. Quant aux instances européennes, elles démontrent une confiance certaine en la pertinence de son action tout en y restant à distance. Clarifier notre modèle et notre positionnement doit nous permettre de créer à l'avenir un « **réflexe MOT** » pour tout sujet transfrontalier aux frontières françaises et même au-delà, et toujours **au service des territoires transfrontaliers**.





Les 5 objectifs stratégiques

Et leurs déclinaisons opérationnelles

Cohésion, engagement, liberté de pensée, innovation : affirmer les raisons d'être et les convictions de la MOT



Distinguer les rôles de la MOT dans son action multiniveau ascendante : du local à l'Europe



Rendre la MOT plus agile et plus modulable pour répondre à la diversité des besoins transfrontaliers



Positionner la MOT tant sur le temps long, prospectif comme rétrospectif



Renforcer la mise en synergie de la MOT avec ses partenaires pour amplifier la portée de ses actions et contribuer à une montée collective en expertise





Objectif n°1

**Cohésion, engagement, liberté de pensée, innovation :
affirmer les raisons d'être et les convictions de la MOT**



Objectif 1 : Cohésion, engagement, liberté de pensée, innovation : affirmer les raisons d'être et les convictions de la MOT

Pourquoi ?

Au sein de l'association, nous le répétons à l'envi : la MOT, ce n'est pas un bureau d'études, ce n'est pas un prestataire privé, ce n'est pas qu'un think tank, ce n'est pas qu'une association. Mais in fine, qu'est-elle et que véhicule-t-elle ? Car après plus de 25 ans d'existence, le sens fondamental de l'action de l'association semble s'être parfois perdu, ou si ce n'est perdu, semble ne plus toujours faire consensus. Pour preuve, les récents changements de statuts ~~auxquels la MOT a dû se plier, notamment pour éviter des confusions ou des incompréhensions avec certains de ses adhérents pourtant historiques~~ que la MOT a dû réaliser pour clarifier son positionnement.

Par ailleurs, si la MOT est une « mission », elle n'a pas pour autant de « fin » et porte des actions de long terme ayant pour but de répondre à l'intérêt général transfrontalier, et joue à ce titre un rôle de service public.

Aussi, il est apparu fondamental dans le cadre de ce premier projet associatif d'affirmer, avant tout autre objectif stratégique, le premier d'entre eux, celui des raisons d'être et des convictions que la MOT porte en son sein, et qui fondent ses actions, afin que chacun de ses adhérents puissent s'y référer et identifier la MOT dans ce quel est et prétend être en permanence.

Pour ce faire, 4 raisons d'être et convictions ont été formulées par sa propre équipe technique, qui les incarnent au quotidien au nom de la structure et de tous ceux qui la compose :

- **La cohésion** : la MOT est un outil qui envisage son action comme favorisant la cohésion entre les acteurs (rassemblement, concorde), entre les personnes (solidarité, partage), et entre les territoires (cohésion territoriale)
- **L'engagement** : la MOT se veut un outil engagé. A-politique, elle ne reste pour autant pas neutre dans l'action qu'elle mène. Soutenue par des élus de tous bords, elle est un organisme qui affirme des engagements au service de l'intérêt général transfrontalier.
- **La liberté de pensée** : la MOT est un outil qui vise à fédérer en son sein et par son réseau des acteurs de niveaux différents, mais aussi avec des convictions et des objectifs politiques parfois opposés. Dans ce cadre, la MOT se veut être un organisme impartial et indépendant de ces considérations particulières, et affirme ses propres convictions sur la base d'expertises objectives, en totale liberté de pensée.
- **L'innovation** : la MOT n'est pas un musée du transfrontalier, elle se veut comme l'un des seuls organismes en capacité de formuler des propositions innovantes en transfrontalier, parfois provocatrices mais toujours susceptibles de générer un débat porteur d'idées nouvelles. Ses liens avec le monde universitaire y contribuent.



Objectif 1 : Cohésion, engagement, liberté de pensée, innovation : affirmer les raisons d'être et les convictions de la MOT

Comment ?

Repositionner les élus au cœur de notre action

Toutefois, si l'équipe incarne ces raisons d'être et convictions, elles nécessitent d'être portées politiquement afin de participer pleinement du débat public. Pour cela, une **action opérationnelle transversale** du projet associatif, et qui transparaîtra dans chacun des axes, consiste à **repositionner les élus au cœur de notre action** :

- La MOT pourra d'autant mieux s'engager si l'ensemble des élus membres de son Bureau savent y prendre toute leur part. A ce titre, dès la nouvelle mandature 2024, les **vice-présidences de la MOT seront thématiques**. Elles se verront confier la charge de **commissions** (à structurer) en lien avec le groupes de travail, et formuleront des propositions. Elles pourront davantage accompagner la Présidence dans différentes réunions stratégiques.
- Par ce soutien politique renforcé, la MOT pourra d'autant mieux exprimer librement sa pensée et ses convictions sur la base de travaux et d'expertises approfondies, qui auront vocation à faire l'objet de **plaidoyers**, afin de faire évoluer le cadre de la coopération transfrontalière, au niveau européen, national voire local
- Concomitamment, elle aura vocation à **réinventer ses produits et productions**, à innover, afin « d'écrire pour être lu ». A l'heure de l'accélération de l'information, des publications plus synthétiques et percutantes seront proposées, et l'accès à l'information sera facilité dès 2024 avec la mise en ligne d'un **nouveau site web**, plus adapté aux besoins d'aujourd'hui et de demain.
- La MOT pourra favoriser d'autant mieux la cohésion entre les personnes et entre les territoires qu'elle saura donner toutes les clés pour comprendre la complexité et les besoins des territoires transfrontaliers au travers de **formations** menées en complémentarité et en subsidiarité avec ses partenaires, dont certaines sont précisément à proposer aux élus (lien avec échéances électorales)





Objectif n°2

Distinguer les rôles de la MOT dans son action multiniveau ascendante : du local à l'Europe



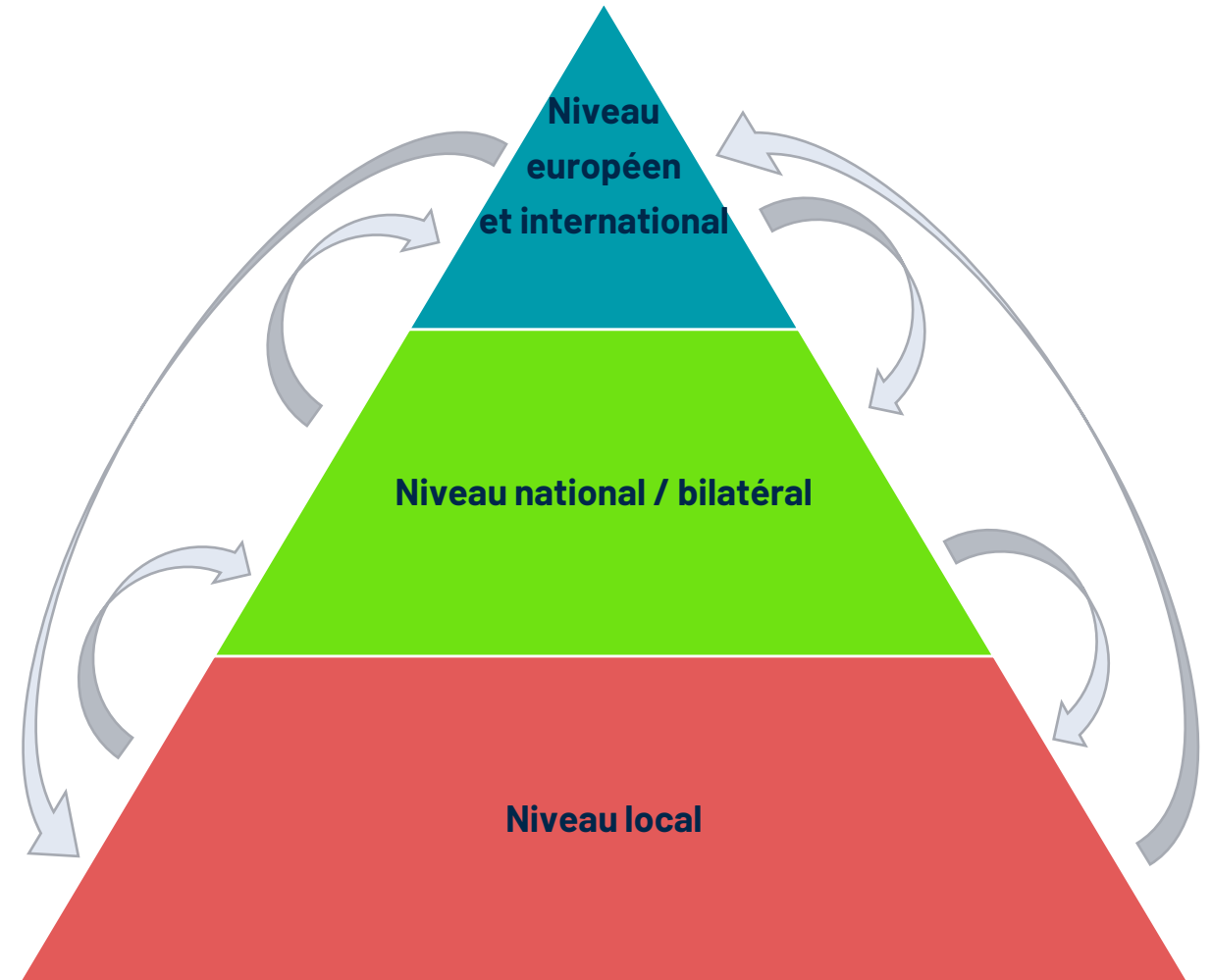
Objectif 2 : Distinguer les rôles de la MOT dans son action multiniveau ascendante : du local à l'Europe

Pourquoi et comment ?

Assumer notre modèle hybride, c'est évidemment confirmer l'action multiniveau ascendante de la MOT : du local à l'Europe, en passant par l'eurorégional, parfois le macrorégional, mais aussi par le niveau national. **Cette action multiniveau (locale, nationale, européenne) est clairement inscrite dans la feuille de route 2024-2027** relative au partenariat entre l'Etat et la MOT, qui précise certains de nos rôles : faciliter l'émergence des projets et leur identification au niveau local, et faciliter l'identification des enjeux aux niveaux national et européen,. Elle constitue une première pierre nécessaire pour répondre à ce premier objectif, **mais une pierre non suffisante, que le projet associatif vient préciser.**

Car clarifier notre modèle hybride, c'est aussi indiquer ce que nous faisons à quel niveau, selon quels modes d'intervention, et aussi indiquer ce que nous ne faisons pas ou ne sommes pas. Or, au regard des différentes consultations menées dans le cadre du projet associatif, **notre positionnement est parfois apparu flou** : à trop se disperser, ne risque-t-elle pas de perdre en efficacité ?

Le projet associatif dresse à ce titre une lecture complète des différents rôles que la MOT entend jouer principalement et selon quelle échelle d'action, et **valide la nature systémique de l'action de la MOT**, nature systémique qui sera en conséquence renforcée dans nos deux prochains programmes de travail triennaux.



Objectif 2 : Distinguer les rôles de la MOT dans son action multiniveau ascendante : du local à l'Europe

Pourquoi et comment ?

Au niveau européen et international

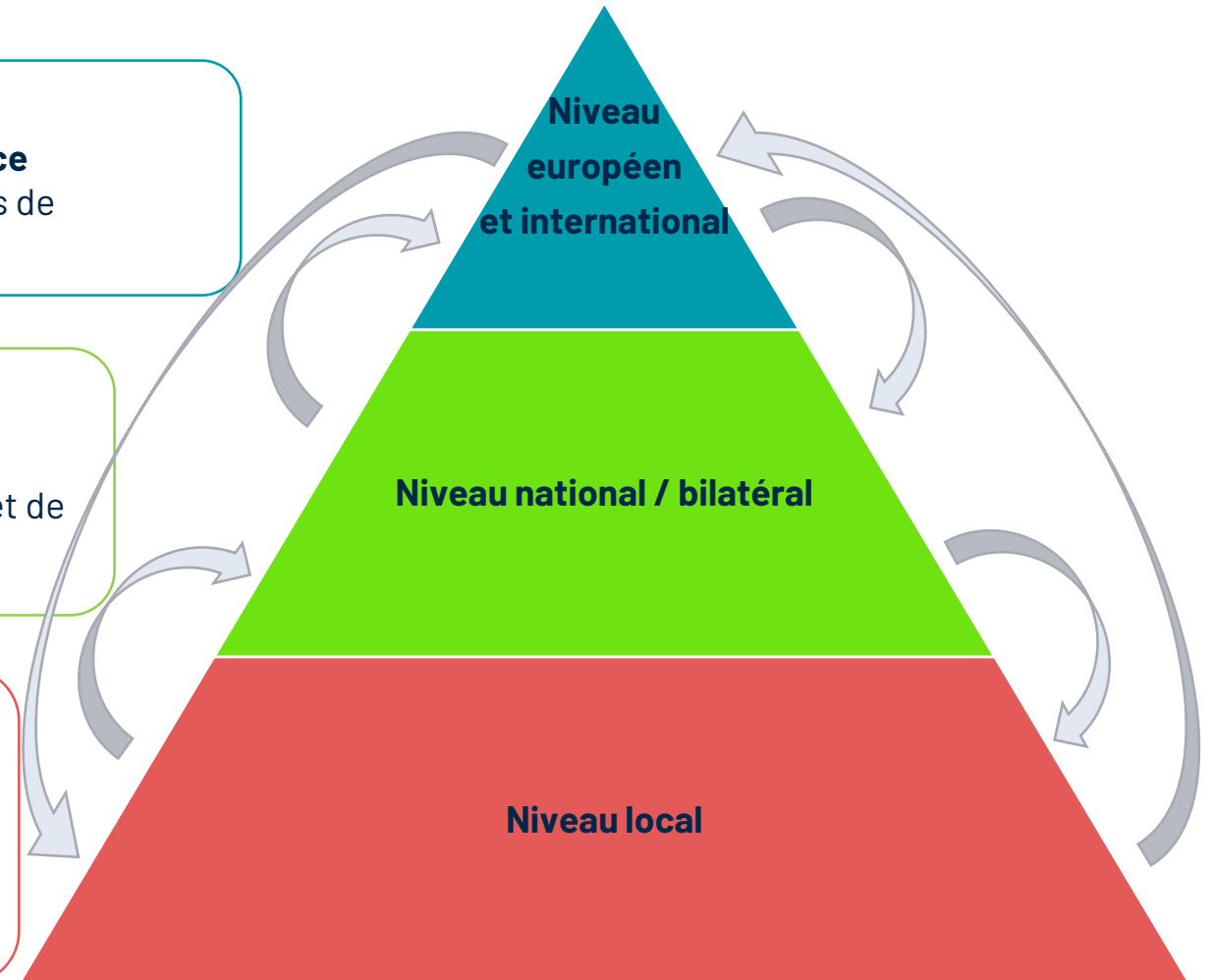
La MOT se positionne comme un **interlocuteur de référence**
Elle a pour rôles principaux celui d'outil d'influence, de tiers de confiance et d'expert

Au niveau national / bilatéral

La MOT se positionne avant tout comme **courroie de transmission intermédiaire de confiance**
Elle a pour rôles principaux celui de sensibilisation, d'information et de soutien à l'animation du réseau Etat pour créer un « réflexe transfrontalier », voire d'expert au niveau bilatéral

Au niveau local

Ce niveau constitue le **cœur de métier** de la MOT, outil au service des territoires transfrontaliers.
Elle y joue le rôle tant d'expert, de facilitateur, de conseil, d'aide à l'émergence et à la concrétisation de projets, d'appui à la résolution des obstacles à la coopération et de décryptage des évolutions UE. Un rôle potentiellement à différencier selon les typologies de territoire





Objectif n°3

Rendre la MOT plus agile et plus modulable pour répondre à la diversité des besoins transfrontaliers



Objectif 3 : Rendre la MOT plus agile et plus modulable pour répondre à la diversité des besoins transfrontaliers

Pourquoi ?

Si il est un point de convergence qui a émergé de la consultation menée dans le cadre de ce projet associatif, c'est certainement celui de la capacité de la MOT **d'être à l'avenir une structure plus agile, plus modulable**, réactive aux demandes formulées et aux besoins très diversifiés exprimés.

Ces dernières années, la MOT a commencé à mettre en place dans son offre de services, une offre plus modulable, en attestent notamment de récents projets partenariaux (télétravail, bassins de vie), mais aussi des expérimentations en terme de présence territoriale (rencontres annuelles, permanence Strasbourg).

Pour autant, non seulement ces expérimentations doivent faire l'objet d'un « droit d'inventaire » (elles comportent des écueils qui nécessitent certaines remises en cause), mais surtout, les attentes formulées doivent s'intégrer dans une réflexion plus globale du fonctionnement de la MOT.

Cette agilité doit contribuer à une meilleure implication politique au sein de l'association. Si la MOT se destine à être une structure en capacité de peser sur les décisions, à être une structure d'influence, elle doit savoir mieux et davantage impliquer ses élus en s'adaptant à leur capacité de mobilisation, à leurs contraintes, afin de « repolitiser » **le fonctionnement de** la structure. Il en va de la force de notre action.

Cette agilité doit aussi pouvoir se retrouver dans notre **offre de services**. Au-delà des quelques projets modulables expérimentés, il est attendu de la MOT qu'elle sache mieux distinguer ce qui relève de son « socle partenarial » d'actions, de ce qui relève d'une offre plus ciblée, mais là aussi agile. A ce titre, les bons-à-tirer serviront de base à la réflexion pour une évolution plus structurelle.

Cette modularité devra aussi se traduire dans nos **financements**. A l'heure actuelle, la MOT repose sur un modèle d'adhésion avec subventions nationales et cotisations locales (avec contrepartie : les BAT). A l'avenir, il s'agira de trouver le bon équilibre entre pérennité et modularité financières.

Enfin, être agile, c'est aussi savoir **être « présents » dans les territoires** transfrontaliers. La consultation a démontré que les efforts menés ces dernières années pour être davantage présent ont payé, mais à quel prix ? Certainement celui d'une dispersion de notre activité, et de notre temps disponible. Le projet associatif veille à proposer des actions pour mieux gérer notre présence territoriale, discuter de leur « granulométrie », s'interroger sur notre système de « référents territoriaux ». Le monde post-Covid se découvre à peine, la MOT doit savoir s'y adapter.



Objectif 3 : Rendre la MOT plus agile et plus modulable pour répondre à la diversité des besoins transfrontaliers

Comment ?

Des commissions (politiques) thématiques à créer

Conformément à l'action transversale consistant à repositionner les élus au cœur de l'action de la MOT, à partir de juin 2024, **chaque vice-président.e aura la charge d'une thématique dédiée.**

Afin de pouvoir mener à bien cette mission, des **commissions politiques thématiques** seront progressivement constituées. Elles seront mises **en lien avec les groupes de travail** de la MOT, qui seront eux-mêmes revisités. Des liens avec d'autres partenaires associatifs seront envisagés, avec pour objectif de **plaidoyers communs / partagés.**

Une offre de services « socle » complétée d'une offre « différenciée et mutualisable »

Afin de répondre aux attentes formulées dans le cadre du projet associatif, les prochains **programmes partenariaux** de la MOT distingueront précisément les **missions qui relèvent de son offre « socle » de celles qui relèvent de son offre « modulaire ».**

Outre ces deux composantes, les programmes partenariaux réaffirmeront **le caractère systémique de l'action** de la MOT (objectif 2) et tiendront compte plus globalement des 5 objectifs stratégiques lors de leur élaboration. Enfin, **l'offre de services « socle » de la MOT fera l'objet d'un document à part entière** détaillant pour chaque type d'adhérent les services auquel il peut prétendre avoir droit, afin de gagner en lisibilité.

Un nouveau modèle économique à proposer

En lien direct avec l'offre de services, la MOT proposera **à partir de 2025 un nouveau modèle économique** et de nouvelles modalités d'adhésion. Ce nouveau modèle constitue l'un des chantiers prioritaires du projet. A un barème jusqu'à présent figé, il sera proposé **un barème offrant davantage de souplesse, de modularité et de capacité de mutualisation** entre les adhérents. Il aura vocation à donner davantage de place au soutien financier des adhérents locaux, sous réserve d'une offre de services améliorée et différenciée, tout en tenant compte de la contraction des finances publiques. Il devra tout autant préserver la diversité des ressources de la MOT.

Une « présence » territoriale mieux incarnée par des référents frontière

Savoir répondre à la diversité des besoins, c'est aussi savoir les connaître et les écouter au préalable. Très présente dans les territoires à cette fin, le projet associatif **ne vise pas à créer de nouveaux lieux** de rencontre (déjà nombreux) mais **plutôt à mieux affirmer les « référents frontière »** de la MOT. Ces référents, membres de l'équipe technique, constituent pour chaque frontière **une porte d'entrée pour les adhérents et partenaires.** Bien que ces rôles aient été définis depuis de nombreuses années en interne, ils sont rarement connus des premiers concernés, à savoir les adhérents, et seront à cette fin réaffirmés tout au long du projet associatif.





Objectif n°4

Positionner la MOT sur le temps long,
prospectif comme rétrospectif



Objectif 4 – Positionner la MOT sur le temps long, prospectif comme rétrospectif

Pourquoi ?

« Savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va ». Ainsi pourrait-on résumer ce quatrième objectif stratégique qui recouvre in fine trois aspects complémentaires : savoir regarder dans le passé (la capitalisation), savoir suivre le présent (le monitoring), et savoir se projeter dans l'avenir (la prospective).

La capitalisation. Nous l'avons précédemment rappelé, la MOT existe depuis plus d'un quart de siècle. Elle est à ce titre une mémoire du transfrontalier. Ou en tout cas, prétend à l'être. Mais parvient-on réellement à entretenir cette mémoire ?

Si l'on s'en tient aux réponses apportées dans le cadre de la consultation, et plus précisément dans le cadre du questionnaire au réseau, la question mérite d'être posée. A l'heure actuelle, la moitié de notre réseau est dans l'incapacité de citer un projet mené par la MOT au-delà de trois ans. L'une des causes est évidente : le turn-over auquel nous sommes confrontés, à tout niveau (technique comme politique, national comme local) en matière de coopération transfrontalière. Aussi, entretenir cette mémoire n'en devient que plus primordial pour la MOT, et des actions devront être déterminées en ce sens.

Le monitoring. Par ailleurs, dans un monde régi par les breaking news, les réseaux sociaux, et le foisonnement d'informations, et confronté à des crises qui succèdent aux crises, il est parfois délicat de maintenir un suivi régulier de certaines actualités pourtant essentielles à la coopération transfrontalière : évolution du télétravail transfrontalier à moyen terme, suites des recommandations formulées dans le cadre de présidences de l'UE, obstacles transfrontaliers résolus grâce aux traités bilatéraux... la MOT agit aux côtés des acteurs concernés pour répondre à ces sujets au moment souhaité, mais pour maintenir la mémoire transfrontalière, elle doit pouvoir aussi proposer un suivi plus pérenne de certains sujets clés.

La prospective. Enfin, la MOT est identifiée comme un outil à la pointe sur les questions transfrontalières, et en capacité de détecter des signaux faibles, de défricher des sujets inexplorés et à ce titre d'avoir une capacité d'anticipation sur des phénomènes émergents, en lien notamment avec les réseaux universitaires. Elle l'a encore démontré récemment en investiguant la question du télétravail, qui malgré des évolutions juridiques, restait encore mal maîtrisée et peu connue des acteurs. Désormais, de nouveaux sujets d'investigation émergent, moins anthropocentrés peut-être, pour lesquels la MOT est particulièrement attendue par ses partenaires (énergie, climat, eau, ressources...) et qu'elle devra savoir investiguer afin d'aider les territoires à mieux anticiper et se projeter, y compris à horizon de plusieurs décennies.



Objectif 4 – Positionner la MOT sur le temps long, prospectif comme rétrospectif

Comment ?

Capitaliser

sur les projets mais aussi sur les méthodes

La MOT propose d'ores-et-déjà à son réseau différents produits permettant de capitaliser sur les projets (revues de presse, site web, cahiers...). Pour autant, ils ne suffisent visiblement pas à préserver et à entretenir la mémoire du transfrontalier. Aussi, plusieurs nouveautés seront proposées tout au long du projet, et notamment :

- Dès l'été/automne 2024, un **nouveau site web** plus en phase avec les besoins actuels
- Des fiches « méthodes » pour capitaliser sur les process de travail (à l'instar des PVD frontalières)
- Des « cahiers MOT » à retravailler, et des **publications plus synthétiques** voire visuelles à imaginer
- Des **kits frontières de capitalisation** à envisager (incluant : exemples concrets, acteurs clés, cartes et données, valeur ajoutée de la frontière...)

Former

tout type d'acteurs pour disposer des connaissances clés

Le projet associatif propose que la formation constitue un axe de travail et de développement pour la MOT. Cette action contribuera à la préservation de la mémoire et à donner le même niveau de connaissances aux acteurs concernés. Il fixe pour cela une feuille de route précise :

- Proposer **des formations en subsidiarité**. En ce sens, **la MOT n'a pas vocation elle-même à être reconnue organisme de formation** mais plutôt à s'appuyer sur des acteurs existants de la formation
- Proposer aux élus **des formations après chaque échéance électorale**, en lien avec les associations nationales notamment
- Des **formations pour les agents territoriaux (CNFPT) mais aussi de l'Etat** seront poursuivies, conformément aux recommandations de l'IGA
- Enfin, la MOT travaillera à **l'opportunité de coconstruire un cycle de formation** au transfrontalier, multiacteurs

Produire

des référentiels à intervalles réguliers, et en lien avec notre réseau

« Observer pour comprendre, comprendre pour agir », c'est le sens de l'action de la MOT sur les territoires transfrontaliers. Aussi, pour capitaliser mais aussi monitorer l'évolution des bassins transfrontaliers, il est attendu de la MOT qu'elle sache produire des référentiels à intervalles réguliers, selon trois modalités complémentaires :

- La **production de cartes mais aussi de data transfrontalières** (en intégrant l'impact potentiel de l'intelligence artificielle sur nos métiers et modes de faire)
- **L'identification et le suivi réguliers des obstacles** à la coopération (l'intensité du besoin déterminera l'évolution de notre ingénierie, en interne ou en réseau)
- **Le suivi voire l'évaluation** (sous réserve de mandat) **des politiques publiques**

S'auto-saisir

pour oser provoquer le débat, puis vulgariser et faire savoir

La MOT a toujours été précurseur sur les sujets transfrontaliers. Dès son colloque de 2007, elle a provoqué des débats novateurs, renforcés depuis 2020 par le Borders Forum, dont c'est précisément l'objet. Mais les changements auxquels les acteurs avec elle aspirent sont des sujets du temps long. Il en va par exemple des projets Interreg ou des accords bilatéraux (FR-DE) qui n'auraient pas eu cette dimension sans la MOT. Le projet associatif confirme et réaffirme ces attendus pour la MOT, qui devra à l'avenir mieux faire savoir son action d'une part, et mieux faire comprendre les enjeux d'autre part. Plusieurs actions sont envisagées et devront être affinées, notamment :

- Une **conférence biennale** (année hors Borders Forum) avec frontières françaises en lien avec nos partenaires
- Un **système plus structuré et plus pérenne d'alerte ou de plaidoyer**



Objectif n°5

Renforcer la mise en synergie de la MOT avec ses partenaires pour amplifier la portée de ses actions et contribuer à une montée collective en expertise



Objectif 5 – Renforcer la mise en synergie de la MOT avec ses partenaires pour amplifier la portée de ses actions et contribuer à une montée collective en expertise

Pourquoi ?

Si la MOT est un outil stable, elle est aussi un outil à l'effectif et aux financements contenus. Or, si ce projet associatif vise à mieux clarifier notre positionnement et à faire des choix dans nos actions, à déterminer des priorités, il pose aussi plusieurs attentes, en matière d'implication politique, de modularité, de nouvelles compétences à acquérir. Mais comment y répondre sans justement risquer l'écueil de la dispersion ? Comment faire face à cette quadrature du cercle ?

Pour cela, nos réseaux semblent une solution évidente. **Si la MOT est un outil de mise en réseau, elle est aussi un outil en réseau.** Pour autant, la consultation a clairement montré que nous pouvions mieux faire sur ce dernier aspect (« travail en synergie insuffisant », « les membres, un atout », « nécessaire synergie au niveau EU », « mieux s'entourer ») au bénéfice de tous (« faire monter en expertise les acteurs », « guichet unique », « participer à la formation »).

Aussi, le projet associatif fixe pour ultime objectif de travailler en meilleure synergie avec nos adhérents, nos partenaires et nos réseaux, afin de répondre collectivement aux attentes transfrontalières exprimées, et faire de la MOT cette « **porte d'entrée** » **transfrontalière réflexe** pour tous.

Pour ce faire, différents aspects ont été étudiés, sans que certains aient pour autant été retenus.

Celui des différents réseaux dans lesquels nous sommes impliqués : réseaux nationaux, réseaux européens et internationaux, réseaux des outils d'ingénierie, réseaux de chercheurs... Mais notre place n'est-elle pas à différencier au sein de ces différents réseaux ? Comment profiter des avantages de chacun d'entre eux et trouver notre juste place ?

Celui de nos futurs adhérents et de notre **stratégie de prospection**. Au cours des dernières années, le réseau de la MOT s'est fortement élargi (+50% en 5 ans), aussi s'est posée la question d'une éventuelle limite quant à cette extension, voire des types de structures encore absents de notre réseau. *A l'heure de son adoption, le projet associatif ne répond pas pleinement à cette problématique, qui **constituera l'un des chantiers progressifs** du projet pour les années à venir.*

Celui de nos adhérents et du rôle qu'ils pourraient jouer à l'avenir, et de leur capacité à constituer de **potentiels « points de contact locaux »** de la MOT dans les territoires (l'équipe++), mais aussi des « experts » locaux aux compétences pointues sur des sujets précis. *Un temps envisagée, cette idée n'est pour l'heure pas retenue comme prioritaire.*



Objectif 5 – Renforcer la mise en synergie de la MOT avec ses partenaires pour amplifier la portée de ses actions et contribuer à une montée collective en expertise

Comment ?

Savoir mieux s'appuyer sur les compétences du réseau des agences d'urbanisme

À bien des égards (métiers, modèle, statut associatif...), la MOT et les agences d'urbanisme cultivent les proximités. De nombreuses actions communes ont été menées ces dernières années, renforcées par l'adhésion de la Fnau et de 5 agences d'urbanisme. Le projet associatif vise à aller plus loin afin de savoir mieux profiter de nos compétences et réseaux respectifs. Plusieurs actions, à confirmer et développer, sont d'ores-et-déjà envisagées :

- Formaliser un **point de contact agence par région**, mobilisant ensuite le réseau régional
- Proposer des **temps d'échange avec les agences par frontière**
- Mener davantage de **projets en coopération**

S'appuyer sur des élus référents pour faciliter les liens avec d'autres réseaux

Si le projet associatif affirme et assume le modèle hybride de la MOT vis-à-vis d'autres associations d'élus, il n'en reste pas moins que **si la MOT souhaite porter haut dans le débat public les questions transfrontalières, elle doit savoir mieux s'appuyer sur ces associations** qui bénéficient d'une audience bien plus large. Des actions ont déjà été engagées et menées par l'équipe technique, à l'instar du Congrès des maires 2023. Elles devront se poursuivre. Mais c'est aussi au niveau politique que le projet associatif porte son ambition (cf action transversale), et à ce titre, la MOT veillera davantage à **disposer d'élus référents au sein de son Bureau également membres des exécutifs de ses associations partenaires.**

Repenser nos liens avec le monde de la recherche

Le sujet transfrontalier est hautement disruptif. La MOT a toujours été en pointe sur ces problématiques, sur le fondement des expériences locales. Pour autant, la MOT a aussi besoin du monde de la recherche et des universitaires, tant pour prendre le temps d'approfondir des sujets complexes, que pour être reconnue à l'échelle nationale comme européenne et internationale. Toutefois, les travaux menés en collaboration ces dernières années sont trop peu connus. **Le projet associatif visera à repenser opérationnellement nos liens avec le monde de la recherche pour les renforcer. Plusieurs pistes sont envisagées (vulgarisation, chaire...) et seront approfondies.**

Conforter nos partenariats européens

Peu connus des adhérents, les réseaux EU auxquels prend part la MOT sont pourtant essentiels pour la portée de ses actions et pour leur reconnaissance. Ils continueront d'être confortés tout au long du projet associatif, notamment :

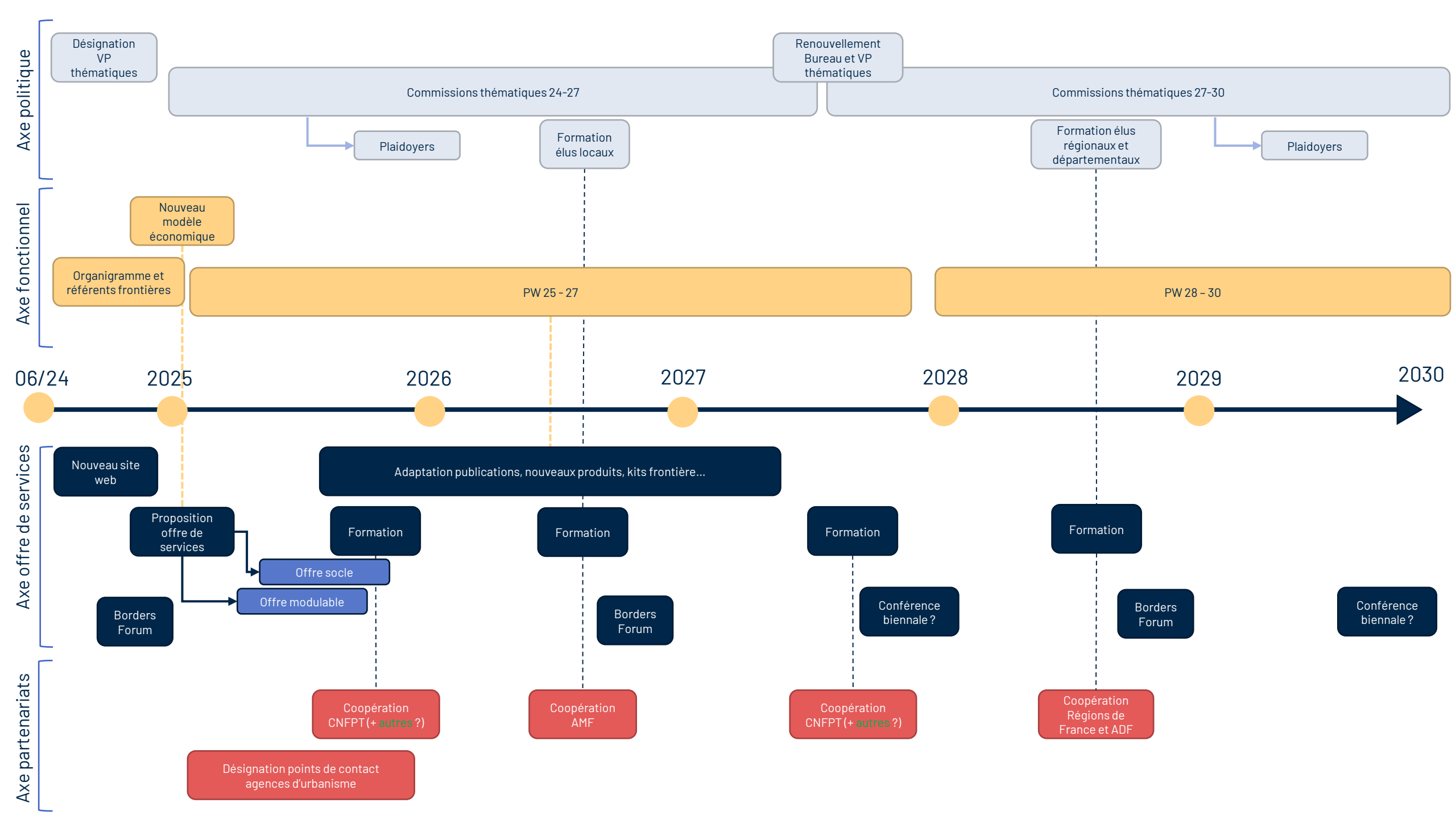
- **Son partenariat avec l'ARFE et le CESCO**, pleinement reconnu par la Commission européenne et le CoR (Bordersforum, projets pilotes,...).
- **Sa participation au réseau TEIN** (recherche, formation).
- Mais aussi l'émergence de nouveaux réseaux, à l'instar du réseau de **points de contacts frontaliers institutionnels** (CCT FR-DE,...), **nationaux** (BBSR allemand,...) et **européen** (border focal point de la DG REGIO), autour d'enjeux comme l'observation ou la résolution des obstacles, que la MOT a vocation à appuyer.





Le processus

Frise chronologique (indicative) de
mise en œuvre progressive du projet



10 – Feuille de route relative au partenariat entre l'Etat et la MOT

- ▶ Pour la période 2014-2027
- ▶ Autour de 3 axes
- ▶ Comprend des objectifs, des enjeux et des indicateurs

PREAMBULE

La France partage 4 176 kilomètres de frontières terrestres métropolitaines et ultramarines avec 11 pays. Elle réalise près de la moitié des flux commerciaux avec ces pays. Tandis que plus de 20% de sa population habite dans un département frontalier, et peut traverser la frontière pour travailler - 500 000 personnes traversent quotidiennement ces frontières dans le cadre professionnel - accéder à des services publics, à des activités de loisirs ou à des relations personnelles.

Les enjeux transfrontaliers sont à la fois territorialisés (à l'échelle des bassins de vie, et à celle de chaque frontière, nécessitant un cadre de coopération, comme c'est déjà le cas aux frontières franco-allemande, franco-italienne, franco-espagnole...) et sectoriels (transports, énergie, emploi, économie, santé, enseignement, protection de l'environnement...). Bien que différents instruments juridiques nationaux et européens ont été mis en place pour palier des difficultés administratives et juridiques, ces enjeux se multiplient et nécessitent une concertation des acteurs locaux, nationaux, européens et internationaux.

La Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1997 dans le but d'apporter une aide concrète aux acteurs locaux désireux de s'engager dans la construction de projets transfrontaliers. Elle est pour ces acteurs un tiers de confiance et un outil d'aide à la décision.

Elle a vu certains de ses objectifs évoluer. Elle est, pour les ministères concernés par les questions de coopération transfrontalière que sont notamment le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et le ministère de l'intérieur et des outre-mer, ainsi que pour l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), un interlocuteur privilégié et un partenaire spécialisé dans ce domaine.

Afin d'améliorer l'efficacité de ces relations partenariales, la présente feuille de route vise à déterminer les principaux axes de travail ainsi que les objectifs et les enjeux pour la période 2024-2027.

Elle sera déclinée annuellement dans le programme de travail de la MOT.

AXE 1 : FACILITER L'EMERGENCE ET LA CONCRETISATION DE PROJETS TRANSFRONTALIERS ET L'IDENTIFICATION DES ENJEUX AU NIVEAU LOCAL

Objectif :

Les acteurs locaux pourront être accompagnés par la MOT dans leurs projets transfrontaliers, notamment dans l'analyse de leurs besoins, du contexte local, national et européen, et des ressources disponibles. Une aide technique à la décision pourra leur être ainsi proposée, ce qui présuppose la réalisation, par l'association, d'une cartographie des forces et des faiblesses des territoires frontaliers français, l'élaboration d'une méthodologie propre aux projets transfrontaliers, et la maîtrise des mécanismes de financements notamment issus du programme Interreg.

Enjeux :

La méconnaissance ou la faible maîtrise des outils juridiques et financiers ainsi que des projets de coopération transfrontalière existants par les acteurs locaux constituent des freins à l'émergence de nouveaux projets transfrontaliers. Des outils facilitateurs pourront être élaborés par la MOT afin d'atteindre cet objectif. Des actions de formation, de communication ou d'animation spécifiques comme des lieux de mise en dialogue et de capitalisation pourront également être envisagés. Ceux-ci pourront être élaborés en étroite collaboration avec l'Etat (services centraux et déconcentrés) et ses opérateurs, notamment avec l'ANCT, et détaillées dans le programme de travail annuel de l'association. La MOT participera comme expert technique aux comités de coopération transfrontalière ou équivalents.

Indicateurs :

- Nombre d'actions d'accompagnement (ateliers, études, actions de communication, fiches de méthodologie etc.) par an à destination des acteurs locaux utiles à l'émergence de leurs projets transfrontaliers et nombre de projets ayant vu le jour à la suite de ces actions d'accompagnement.

AXE 2 : FACILITER L'IDENTIFICATION DES ENJEUX TRANSFRONTALIERS AU NIVEAU NATIONAL

Objectif :

Afin de faciliter la prise en compte des enjeux transfrontaliers dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques nationales, un panorama des besoins et des enjeux en matière de coopération transfrontalière sera réalisé, au moyen d'une méthodologie pérenne de recueil des besoins et des enjeux, auquel la MOT pourra participer dans le cadre d'un dialogue rénové avec l'Etat permettant d'établir conjointement une liste des priorités.

Enjeux :

La bonne réalisation des politiques publiques nationales passe par l'identification des besoins et des enjeux. La MOT pourra faciliter la remontée d'informations des autorités locales vers les autorités étatiques. Pour ce faire, elle pourra mettre en place une méthode d'analyse fiable et hiérarchisée, notamment pour l'identification des obstacles à la coopération, assurer la diffusion d'études et d'expertises en la matière, participer au développement de l'observation et de la connaissance transfrontalière, accompagner des programmes nationaux dans leur dimension transfrontalière et élaborer des actions de communication ou d'animation d'envergure nationale. Celles-ci pourront être organisées conjointement avec les autorités étatiques intéressées et détaillées dans le programme de travail annuel de l'association.

Indicateurs :

- Création ou recensement d'outils permettant d'identifier les besoins et les enjeux de la coopération transfrontalière, sur le territoire européen de la France comme outre-mer, par zone géographique voire à l'échelle nationale (études, rapports, cartes d'action...);
- Organisation d'une réunion, a minima une fois par an, avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et le ministère de l'intérieur et des outre-mer, et l'ANCT pour tenter de rapprocher les besoins et les enjeux de coopération transfrontalière identifiés par l'Etat, notamment ses services déconcentrés, et l'association, partager les actualités réglementaires, et réfléchir aux actions pour y répondre.

AXE 3 : FACILITER L'IDENTIFICATION DES ENJEUX TRANSFRONTALIERS AU NIVEAU EUROPEEN ET INTERNATIONAL

Objectif :

Afin d'améliorer l'analyse des enjeux transfrontaliers au sein de l'Union européenne et à l'international et, le cas échéant, d'enrichir le débat, la MOT pourra identifier un panorama des besoins et des enjeux de coopération transfrontalière au sein de l'Union européenne et avec les Etats frontaliers non membres de l'Union. Un dialogue constructif avec l'Etat facilitera le partage réciproque des enjeux émergents et ainsi l'exploration d'éventuelles initiatives nationales, européennes voire internationales.

Enjeux :

Parce que la bonne réalisation des politiques publiques au niveau supranational passe également par l'identification des besoins et des enjeux, la MOT pourra faciliter la remontée d'informations des autorités locales vers l'Etat et ses opérateurs, en matière d'enjeux transfrontaliers au niveau européen et international.

L'Union européenne cherche spécialement, notamment à travers la politique de cohésion, à réduire les écarts de développement entre les régions par le biais d'instruments financiers et réglementaires. Ces instruments pouvant être mal appréhendés par les acteurs locaux, l'association pourra en faciliter la maîtrise, par le biais d'actions de communication et d'animation élaborées, le cas échéant, conjointement avec l'Etat et ses opérateurs. Elle pourra également contribuer à rechercher des solutions permettant de lever les obstacles inhérents aux situations transfrontalières. Celles-ci pourront également être élaborées conjointement avec l'Etat et ses opérateurs conformément au programme de travail annuel de l'association.

Indicateurs :

- Création ou recensement d'outils permettant d'identifier les besoins et les enjeux de la coopération transfrontalière, par zone géographique voire à l'échelle européenne (études, rapports, cartes d'action...);
- Organisation d'une réunion semestrielle avec l'ANCT, en sa qualité d'autorité de coordination nationale interfonds, visant à partager l'actualité sur la réglementation et les dispositifs de l'Union européenne relatifs à la coopération transfrontalière, et à apporter une expertise sur les réalisations et les propositions.



Un nouveau modèle de fonctionnement

10 - Barème 2025

- ▶ Plutôt que de proposer une évolution (augmentation) mécanique du barème actuel, la MOT a fait le choix de proposer un nouveau modèle, conformément aux attentes exprimées dans le cadre du projet associatif

- ▶ **Un nouveau barème intégrant des modalités de financement plus souples**

- ❖ **Une revoyure des catégories de membres**

- Disparition de la référence au nombre d'habitants
 - De nouvelles catégories dépendant uniquement du statut des adhérents

- 1. **(obligatoire) La cotisation = le financement du socle partenarial**

- Même système qu'actuellement
 - Une cotisation unique selon la catégorie de membre

Nouvelles catégories	Nouvelle cotisation
Commune	3000
Communauté de communes	3500
Communauté d'agglomération	5000
Communauté urbaine	7000
Métropole	8000
Département	8000
Région	9000
Structure transfrontalière	3500
Structure transfrontalière (si 2 membres de part et d'autre déjà adhérents)	1000
Syndicat mixte français (PM, PETR, autres)	3500
Etablissement public national	4500
Chambre consulaire	4500
Agence d'urbanisme*	3000
Fédération et réseau national*	3000
Acteurs de la société civile	500
Privé (membre associé obligatoirement)	4000
Equivalent EPCI FR	3000
Equivalent Syndicat Mixte FR	3000
Equivalent Département FR (Province BE/IT, Landkreis)	7500
Equivalent Région FR	8500
Etat voisin	10000

*Si membre associé = 1500 €



10 - Barème 2025

► Un nouveau barème intégrant des modalités de financement plus souples

1. (obligatoire) La cotisation = le financement du socle partenarial

- La contrepartie d'un droit moral attaché à la qualité de membre de la MOT
- qui garantit l'accès à un socle partenarial
- Dont une assistance permanente aux adhérents

Offre socle de services

A venir (travail interne en cours)



10 - Barème 2025

► Un nouveau barème intégrant des modalités de financement plus souples

2. (optionnel) Le « forfait de soutien » = le financement du programme modulable

- Uniquement pour les membres adhérents (ne concerne donc pas les membres associés)
- Selon les besoins et intérêts exprimés par les adhérents (tout en ouvrant la possibilité à la mutualisation de ces moyens)
- Dès 2025, proposition d'un système par jeton :
 - **1 jeton = 3 000 €**
 - **Modularité de 1 à 5 jetons par adhérent**
 - **Des jetons non sécables mais mutualisables entre adhérents**
- Des services associés (liste ci-contre, mise à jour régulièrement)

Offre modulable de services (incluse dans les package)

- **1 jeton :**
 - Soutien à la rédaction d'une note / plaidoyer relatif à un enjeu local, sur un sujet traité par la MOT
 - Soutien simple à l'organisation d'un événement (recherche d'intervenants et/ou soutien à l'élaboration du programme...)
- **2 jetons :**
 - *(Non-mutualisable)* Accès à la plateforme de données transfrontalières MyBorderData
 - *(Mutualisable)* Soutien approfondi à l'organisation d'un événement local (= soutien simple + animation)
 - *(Non-mutualisable)* Co-organisation d'une formation au transfrontalier pour vos équipes, dans la limite de ... personnes (non inclus : frais divers, logistique)
 - *(Mutualisable)* Appui à la rédaction / montage d'un projet (notamment projet européen)
- **Au cas par cas** (dans la limite de 5 jetons / an) :
 - *(Mutualisable)* Réalisation / rédaction d'une étude ou analyse selon vos intérêts, mais à l'initiative et sous la responsabilité de la MOT



10 - Barème 2025

► Quel fonctionnement ?

1. **Dès l'été N-1** : réflexion de l'adhérent sur ses besoins, attentes et priorités vis-à-vis de la MOT pour l'année N
 2. **Été/Automne N-1** (à partir de 2025) : rencontre territoriale pour partage des attentes et structuration des réponses de la MOT dans le cadre du programme de travail de l'année N
 3. **Jusqu'à décembre N-1** : demande officielle de l'adhérent
 4. **Janvier/février N** : engagement des travaux de l'année, validation du programme de travail et appel de financement auprès des adhérents
 5. **Jusqu'à fin 1^{er} semestre année N** : possibilité de revoyure à la hausse de la participation modulable (en cours de réflexion)
- Organisation à répéter tous les ans
 - **Pour 2024**, organisation exceptionnelle de rdv bilatéraux (permettant de préparer la structuration du programme triennal)



11 - Débat et vote



Fin de l'Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

18 septembre 2024 à Dunkerque





Allocution de clôture

Christian DUPESSEY

Maire d'Annemasse, Président du Pôle métropolitain du Genevois français, Vice-Président d'Annemasse Agglo



30ème Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

Visites de terrain, Conférence annuelle et Assemblée Générale

17 et 18 septembre 2024 à Dunkerque, Bray Dunes et De Panne

